

AVIS INTERNET

Objet : Introduction d'un dispositif de plafonnement des rachats sur les organismes de placement collectifs (« OPC ») gérés par la société de gestion Ofi Invest Asset Management à compter du 17 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts de l'un des OPC cités en Annexe 1, gérés par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du **17 novembre 2023**, Ofi Invest Asset Management a décidé de procéder aux modifications suivantes sur vos OPC :

- i) **Ajout d'un dispositif de plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates »¹) :** ce mécanisme de gestion de la liquidité permet d'étaler, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion de l'OPC et donc l'égalité des porteurs.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs ; ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative de l'OPC.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion pourra décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation ; ils ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs concernés.

La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

¹ Réglementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05)

- ii) **Modification du dispositif de plafonnement des rachats de l'OPC « Ofi Invest ESG Euro High Yield »** : le seuil de déclenchement du mécanisme de plafonnement des rachats de l'OPC sera désormais fixé à 5% (contre 10% auparavant).
- iii) **Mise à jour de la description de la prise en compte de l'implication des entreprises dans la transition énergétique pour les OPC « Ofi Invest ESG Equity Climate Change » et « Ofi Invest ESG Euro High Yield ».**

Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur vos OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation réglementaire des OPC actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com à compter du 17 novembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Annexe 1 Liste des OPC

Nom de l'OPC	Code ISIN	Fréquence de valorisation
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	FR0000427437 (Part C)	Quotidienne
	FR0000427445 (Part D)	
	FR0013219219 (Part N)	
OFI INVEST ESG ACTIONS EURO	FR0000971186 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST ESG EQUITY CLIMATE CHANGE	FR0000981441 (Part I)	Quotidienne
	FR0011142256 (Part LFM)	
	FR0013267150 (Part RC)	
	FR0013414414 (Part Ofi Invest Actions Climat)	
OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD	FR0013506631 (Part Ofi Invest ESG Klimawandel Aktien Europa)	Quotidienne
	FR0013274974 (Part GR)	
	FR0010596783 (Part IC)	
	FR0011482702 (Part ID)	
	FR0013274958 (Part R)	
	FR0013308897 (Part RF)	
OFI INVEST ESG GLOBAL EMERGING BOND OPPORTUNITIES	FR0013274966 (Part GI)	Quotidienne
	FR0011550771 (Part I CD)	
	FR0013304284 (Part N)	
OFI INVEST ESG SIGNATURES EUROPE	FR0013322757 (Part R)	Quotidienne
	FR0007066840 (Part C)	
OFI INVEST HIGH YIELD 2027	FR001400EQJ8 (Part A)	Quotidienne
	FR001400IEG1 (Part AFER)	
	FR0013511458 (Part IC)	
	FR0013511466 (Part ID)	
	FR0013511474 (Part RC)	
	FR0013511482 (Part RD)	
	FR0013511490 (Part RFC)	
	FR0013511516 (Part RFC)	
OFI INVEST INTEROBLIG	FR0007488671 (Part C)	Quotidienne
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	FR0013392065 (Part A)	Quotidienne
	FR0013392073 (Part AH)	
	FR0010247072 (Part XL)	
	FR0013340841 (Part XXL H)	
	FR001400K3R9 (Part XL H)	
	FR001400K3S7 (Part I)	
	FR001400K3T5 (Part IH)	
	FR001400K3U3 (Part RF)	
	FR001400K3V1 (Part RF H)	